Activités d'intégration professionnelle (3)

PAM2005-SSAN_

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Master en sciences infirmières - Namur**
Niveau de certification : **7** Cycle : **Deuxième cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
10	**160 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
Aucun	PAM2004-SSAN

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département paramédical de Sainte-Elisabeth	Fabienne Lecris	Marie MATHY	Amaryllis CHEVALIER Marie MATHY

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Master en sciences infirmières	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'UE Activités d'intégration professionnelle (3) accompagne l'étudiant dans l'analyse réflexive des apprentissages réalisés au cours de son stage et dans leur articulation avec la construction progressive de son identité professionnelle. Elle lui permet de mettre en perspective les situations rencontrées, les savoirs mobilisés et les compétences développées avec les données probantes, les réalités du système de soins et les exigences de la discipline infirmière. Elle favorise ainsi le développement d'une posture professionnelle autonome, réflexive et capable d'influencer les pratiques et les contextes de soins, et constitue une étape importante pour les infirmiers souhaitant développer une pratique infirmière avancée.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Cette UE contribue spécifiquement au développement des compétences suivantes, issues du référentiel de compétences des Masters en Sciences Infirmières en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque étudiant complète cette liste, sur la base du référentiel de compétences des Masters en Sciences Infirmières en Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction de son projet de stage.

Gérer les situations complexes de soins de manière systémique

- Poser un jugement clinique holistique, dans une perspective infirmière, en se basant sur les résultats de la recherche et en se référant aux collègues de toutes les disciplines liées à la situation de soins et à l'expertise clinique de l'équipe interprofessionnelle
- Exercer un rôle de personne-ressource pour les autres professionnels de santé

Porter un regard critique sur les pratiques

- Analyser ses pratiques à la lumière des résultats de la recherche scientifique
- Analyser les pratiques du système à la lumière des résultats de la recherche scientifique
- Promouvoir la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des risques

Assurer une communication interpersonnelle et interprofessionnelle pour garantir la continuité et la qualité des soins

- Favoriser un climat de confiance et de respect mutuel

Exercer un leadership clinique en situations complexes

- Exercer un processus d'influence pour transformer les pratiques de soins
- Exercer un processus d'influence pour transformer les contextes de soins

Exercer un leadership politique

- Promouvoir la plus-value de la discipline infirmière

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant devra avoir démontré être capable d'/de :

- analyser de manière réflexive les apprentissages issus de son stage

- les articuler à la construction de son identité professionnelle.

CONTENU

Cette unité d'enseignement comporte :

- la recherche active d'un lieu de stage et la remise d'un projet de stage selon consignes
- **160h** d'activité d'intégration professionnelle dans 1 ou 2 contextes de pratique en dehors du milieu professionnel habituel
- 3 intervisions (avant, pendant et après le stage) avec l'enseignant pour un maximum de**3h**
- la réalisation d'un travail écrit (rapport de stage) selon consignes.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Charlier, É., Biemar, S., Boucenna, S., Beckers, J., François, N., & Leroy, C. (2020). Comment soutenir la démarche réflexive ? Outils et grilles d'analyse des pratiques (2e éd.). De Boeck Supérieur

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAM2005-STG2 — Stages 2	https://moodle.henallux.be/course/view.php?id=528

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAM2005-STG2 — Stages 2	160 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAM2005-STG2 — Stages 2	Immersion en milieu professionnel Appui pédagogique sur la pédagogie de Kolb

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Non applicable

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Dépôt d'un travail écrit conditionné par la remise d'un dossier de stage complet, au Q2 (100% de la cote finale). Remédiable en seconde session

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La cote finale est constituée de la note de l'activité d'évaluation.

Aucun report de note ou d'heures de stage n'est effectué d'une année académique à l'autre.

En cas d'échec à l'UE au terme de la seconde session, toutes les activités sont donc à représenter l'année académique suivante

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ASAM2005-STG2 — Stages 2	L'évaluation repose sur la réalisation d'un **travail écrit** selon consignes (100% de la cote finale), qui peut être représenté en seconde session (aout). Le travail écrit n'est pris en considération qu'à partir du moment où l'ensemble des **heures de stage** a été presté et attesté (relevé d'heures) dans le respect des consignes (autorisation, convention) et règles y relatives (chronologie, délais, législation). Le non-respect des principes de confidentialité et d'anonymisation des données entraine une note de 0 pour la(les) activité(s) concernée(s), et ce, sans préjudice des sanctions complémentaires prévues par le REED.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.